



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

PROGRAMME

 **EAU** 2019  
& CLIMAT 2024

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE



## LE 11<sup>è</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

# PROGRAMME EAU 2019 & CLIMAT 2024

Les principales évolutions



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU 30 OCTOBRE 2018



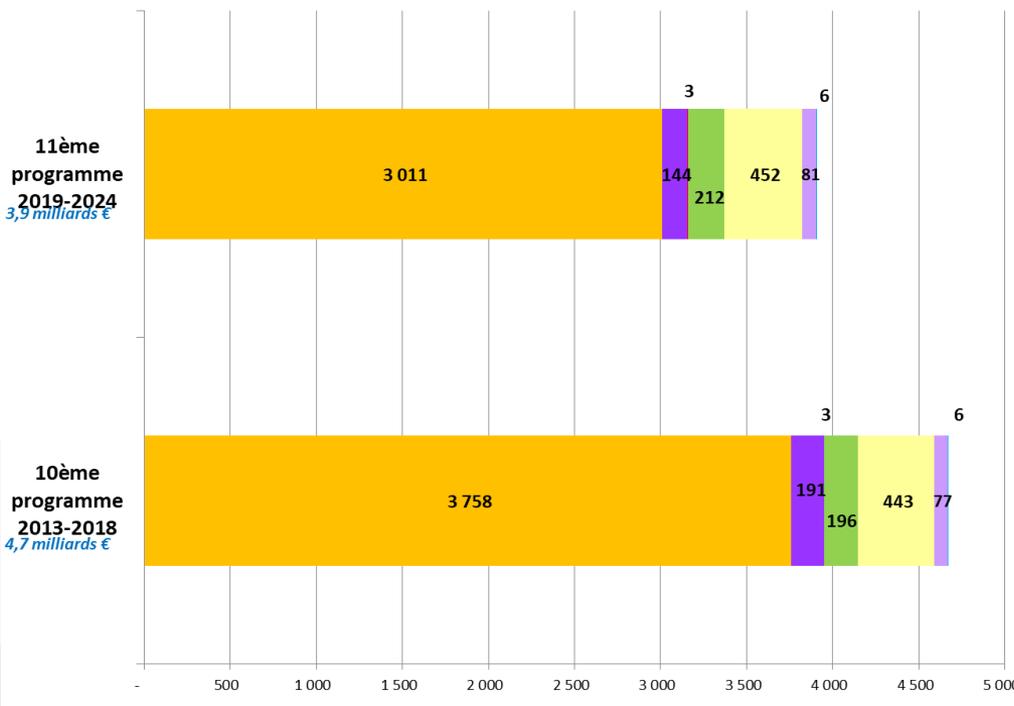
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**



# BAISSE DE 13% DE LA PRESSION FISCALE ET RÉÉQUILIBRAGE DES REDEVANCES ENTRE USAGERS

Programme Eau et Climat  
de l'agence de l'eau Seine Normandie  
**LES REDEVANCES : 3,9 milliards d'euros pour 2019-2024**



- Pollution et réseaux domestiques
- Pollution et réseaux des industriels
- Pollution des élevages
- Pollution par les produits phytosanitaires
- Prélèvements pour l'eau potable
- Prélèvements des activités économiques dont irrigation
- Protection des milieux aquatiques dont obstacles à la continuité des cours d'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

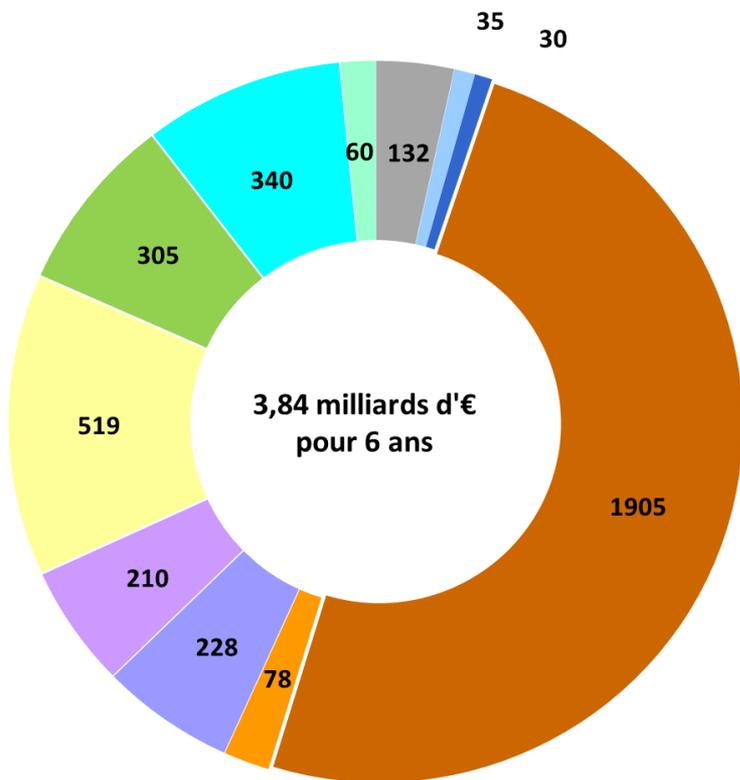
**eau  
seine  
NORMANDIE**



# 3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES PRÉVUES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Programme EAU et CLIMAT de l'agence de l'eau Seine Normandie  
**LES AIDES : 3,84 milliards d'euros pour 2019-2024**

en M€



- 132 M€  
Connaissance, information et communication
- 35 M€  
International
- 30 M€  
Planification
- 1 905 M€  
Assainissement collectif des collectivités
- 78 M€  
Assainissement non collectif
- 228 M€  
Gestion des eaux pluviales
- 210 M€  
Aides aux activités économiques non agricoles
- 519 M€  
Alimentation en eau potable et protection des captages
- 305 M€  
Aides à l'agriculture
- 340 M€  
Restauration des milieux
- 60 M€  
Gestion quantitative



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE



# Les principales évolutions du 11<sup>ème</sup> programme





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# PRINCIPES GENERAUX

Le 11<sup>e</sup> programme:

consacre la **réorientation progressive** des efforts de l'agence vers la nécessaire **adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de la biodiversité liée aux enjeux de la gestion de l'eau**

- **Privilégie les actions préventives aux actions curatives** et veille à la mise en œuvre des projets à la **bonne échelle de territoire**
- conserve des **moyens importants** pour conforter les progrès obtenus en matière **d'assainissement des eaux usées**, et promouvoir désormais en priorité la gestion des eaux pluviales
- prévoit des **dispositions spécifiques** pour les communes rurales (ZRR) qui permettront d'aider ces collectivités à faire face aux investissements nécessaires pour assurer un **service public de l'eau et de l'assainissement performant**
- s'inscrit dans un contexte de **maîtrise de la dépense publique et de réduction de la pression fiscale**, en particulier pour les **usagers domestiques et assimilés**. Il vise donc à une **efficacité accrue** des interventions de l'agence de l'eau (priorisation, sélectivité, simplification)



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

# MODALITES GENERALES ou TRANSVERSALES

## SEUILS PLANCHER :

- Eligibles si montant de projet > 3,5 k€ (études, travaux, animation)
  - > 10 k€ (à compter de 2022, sauf classes d'eau à 3,5K€)
- **Seuil de versement des avances : 100 k€ (à compter de 2022)**
  - Des conventions de mandat pour l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides (notamment de faibles montants ou dans le cadre d'actions groupées) peuvent être signées par l'AESN avec des organismes publics (collectivités, chambres consulaires)

## TRAVAUX Assainissement collectif (STEU et réseaux) et assainissement non collectif, AEP :

Respect de l'obligation de saisie des données annuelles (cf. art. D2224-5 du CGCT) dans **SISPEA** (système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement) → **transparence** pour l'utilisateur du service public



Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole

**Augmentation significative de l'enveloppe allouée:  
+63%**

- **Affirmation du besoin d'ambition**
  - suppression des aides aux MAEC « light »
  - Maintien des aides surfaciques au bio sur l'ensemble du bassin et pendant 15 ans et au maintien des prairies sans limitation de durée
- **Affirmation des aides aux filières à bas niveau d'intrants :**
  - Sur une liste énoncée de filières structurellement BNI
  - Avec une priorisation sur l'ambition environnementale et le lien aux territoires à enjeux
  - Incluant les entreprises unipersonnelles et exceptionnellement les grandes entreprises



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Protection des captages

- Nouveauté: possibilité de financer les indemnités obligations réelles environnementales
- Fin des aides au « zéro-phyto » pour les collectivités
- Aide forfaitaire pour le **retrait** des cuves à fioul
- Retrait des frais de procédures de DUP

Priorité donnée à la protection des captages via les conditions d'éligibilité aux travaux AEP



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Alimentation en eau potable

## Principales évolutions

Vers une meilleure gestion de la ressource au niveau qualitatif et quantitatif :

- **Amélioration qualitative** : renforcement des conditions d'éligibilité pour une meilleure incitation aux actions préventives: priorité à la protection des captages
- **Amélioration quantitative** : nouvelle aide pour lutter contre les fuites en réseau de distribution pour les communes rurales (ZRR 2017, et ZRR 2014 jusqu'en 2022)
- **Simplification** : abandon de la distinction taux de base/taux bonifié: taux unique (ancien taux bonifié: **40% sub** pour les communes rurales et **30%S +20% A** pour les autres)



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Alimentation en eau potable Rappel des aides possibles

(sous réserve du respect des conditions d'éligibilité)

- **Pour toutes les communes:**

- Diagnostics et pose de compteurs de sectorisation
- Travaux d'adduction (= réseaux du point de prélèvement jusqu'au point de stockage), d'interconnexion, de transfert
- Travaux sur réseaux de distribution: uniquement dispositifs innovants de lutte contre les fuites ou risque sanitaire (CVM)

- **Communes en ZRR:**

- Toutes les aides ci-dessus, avec un taux bonifié de 40% subvention (contre 30% sub – 20% avance pour les autres communes)
- Aide au renouvellement des canalisations de distribution d'eau potable (40% sub)

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine**  
NORMANDIE



- **Travaux de restauration des milieux :**

- Maintien de taux élevés de subvention: 80%, jusqu'à 90% pour la suppression des obstacles à la continuité, dans le cadre d'un contrat « eau et climat » (arrêt des aides à 100%)

- Clarification des actions éligibles pour les travaux d'effacement

- **Travaux d'entretien** plafonnés :

- À 20 % des travaux réalisés pour les cours d'eau. Aides réservées aux structures assurant la compétence « GEMAPI »

- À des prix plafonds pour les zones humides et littorales

- **Animation :**

- Maintien de l'animation pour l'entretien des cours d'eau exclusivement pour les structures GEMAPI
- Bonification lorsque la structure GEMAPI est à l'échelle du bassin

# Maîtrise du ruissellement et de l'érosion



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

- **Privilégier les actions préventives aux actions curatives:**

- Généralisation des aides à l'hydraulique douce à l'ensemble du bassin et augmentation du taux de subvention (80% au lieu de 60%)
- Conditionnement de l'hydraulique structurante à des actions d'hydraulique douce complémentaires

- **Encourager la préservation de la trame verte et bleue**

- Obligation d'insérer les nouveaux éléments de trame verte et bleue dans les PLUi (EPCI) ou de transmettre les éléments à l'EPCI compétent (autre maître d'ouvrage)



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE



- **Etudes :**
  - Etudes à visées opérationnelles
  - Etudes de stratégies régionales et trames vertes et bleue
  - Suivi d'indicateurs (apportant une plus-value)
- **Travaux :**
  - Intégration des milieux « connectés » aux zones à enjeu eau dans l'assiette des aides
  - Solutions fondées sur la nature valorisées
  - Projets multifonctionnels



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

- **Encourager les solutions préventives et la réflexion à l'échelle du bassin versant, en cohérence avec la stratégie d'adaptation au changement climatique**
  - Préservation et restauration des zones d'expansion des crues (ZEC)
  - Animation pour la mise en œuvre et la révision des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI)
  - Indemnisation dans le cadre d'un protocole de transfert du risque inondation (ex: arasement d'une digue pour restaurer une ZEC)
  - Aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du bassin Seine Normandie
  - Action de sensibilisation et de renforcement de la culture du risque



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE



# Assainissement : Stations d'épuration (STEU)

Taux d'aide maintenu (40% S +20% A) mais enveloppe globale en baisse  
(cohérent avec la fin du pic d'investissement DERU)

Renforcement des conditions d'éligibilité avec réflexion en amont plus poussée :

- **Approche territoriale pour la réflexion de projet STEU :**
  - **Etude de scénarii et impact prix eau** avant décision création ou reconstruction : maintien en ANC, transfert vers une STEU existante, travaux STEU
  - **Avis favorable de l'EPCI** associé en amont pour les communes n'ayant pas transféré leur compétence assainissement
- Tenir compte de la **diminution du débit des cours d'eau** (au moins -10% QMNA5) → **projet pérenne ou évolutif** de création ou reconstruction STEU
- Réduire l'impact carbone : **optimisation énergétique de la file boue** (récupération d'énergie, de chaleurs, recyclage interne) pour les procédés les plus énergivores
- **Réutilisation des eaux usées de stations d'épuration (REUSE)** : en cas d'**impact positif** quantitatif et/ou qualitatif sur la masse d'eau superficielle ou souterraine et d'**efforts préalables de réduction des consommations d'eau des usagers**

**N.B. :** Les **STEU déclarées non-conformes « équipement »** par la police de l'eau et répondant exclusivement aux obligations de **niveau de traitement minimum** imposées par la directive eaux résiduaires urbaines ne sont **pas éligibles à compter du 31/12/2019** (date réception dossier complet)

**Amélioration des aides possibles dans certains cas :** évolutions des prix de référence (zones de rejet végétalisé)



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Primes à la performance des STEU

## Arrêt progressif des primes pour épuration à l'horizon 2025:

enveloppe annuelle en décroissance, - 50% sur 6 ans. Projet de refonte de la redevance pollution domestique pour intégrer la pollution éliminée.

## Renforcement des conditions d'éligibilité :

- Les **STEU déclarées non-conformes « équipement »** par la police de l'eau à compter de l'AO 2019 ne sont **pas éligibles à une prime de performance**
- Retour du **formulaire de déclaration dans les délais**
- Réalisation **annuelle d'au moins un bilan 24h** conformément au calendrier de l'arrêté préfectoral (sauf celles non concernées selon leur taille)

## Modulations en renforçant la prise en compte des critères réglementaires :

- **Performance locale** prise en compte en plus de la **performance ERU**
- **Collecte temps sec** prise en compte en plus de la **collecte temps de pluie**

Modalités de calcul précises arrêtées par le Conseil d'Administration début 2019.



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

# Réseaux d'assainissement

## Enveloppe en hausse de 23%: 1Mds€ sur 6 ans

### Renforcement des conditions d'éligibilité avec :

- **Travaux de réhabilitation devant être programmés à l'issu d'un diagnostic** (*art. 12 arrêté 21/07/2015*)  
**A compter du 01/01/2021**, le diagnostic doit avoir **moins de 10 ans** (ou à défaut être en cours d'actualisation), ou pour les agglomérations d'assainissement > 10 000 EH → **diagnostic permanent**.
- **Travaux d'extension de collecte** seulement si conformité DERU temps sec atteinte et si temps de pluie atteinte ou en cours de conformité et si le système d'assainissement est compatible avec l'atteinte du bon état (ou amélioration engagée).

### Modalités d'aide :

- **Taux S 40% + 20% A**  
mais **minoré à S 20% + 40%A pour les agglomérations d'assainissement > 10 000 EH en l'absence de zonage pluvial approuvé** après enquête publique à compter du 01/01/2021 → **meilleure gestion à la source des pluies courantes**
- **Simplification du forfait de mise en conformité des branchements : 3000 € / Hab.** (3500€/hab pour l'île de France) et simplifications / ajustements de prix de référence création, réhabilitation



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Réduction des rejets polluants par temps de pluie

## Conditions clarifiées et améliorées pour la réduction à la source des écoulements de temps de pluie, et modalités d'aides plus favorables:

- **Taux S 80%**
- **Prix plafonds revus avec 2 cas :**
  - Toiture végétalisée ou forte désimperméabilisation avec végétalisation : 100€/m<sup>2</sup> surface éligible
  - Autres cas : 30€/m<sup>2</sup> surface éligible (18€ ou 30€ selon les cas précédemment)
- **Document de référence « Outils de bonne gestion des eaux de ruissellement en zone urbaine » (AESN-CU-LEESU, 2013) (à télécharger sur le site de l'AESN)**

Pas d'évolution significative pour **les aides aux ouvrages de dépollution des rejets urbains par temps de pluie** (bassin d'orage...) (40% sub + 20% avance)



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Assainissement Non Collectif (ANC)

## Maintien d'une enveloppe d'aide sur l'ANC, mais réservée à des zones à enjeux déterminées :

- Liste de communes arrêtée par le conseil d'administration
  - **Zone d'influence microbienne sur le littoral**
  - **Têtes de bassins versants sensibles**
- Egalement des communes en cas des prescriptions de réhabilitation d'ANC
  - **Profils de vulnérabilité des zones de baignade intérieures**
  - **Arrêté DUP si DUP pour tous les captages du maître d'ouvrage AEP\***

\* souplesse en cas d'augmentation importante et subite du nombre de captages et/ou du périmètre d'un MO AEP

**Uniquement opérations groupées coordonnées par la collectivité (éventuellement MO publique déléguée)**

**Aides :**

- études de choix de filières 50%
- travaux forfait plafonné au montant réel des travaux (déduction faite des éventuels cofinancements) : **6000€/installation**



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Activités économiques

## Prise en compte du changement climatique : écologie industrielle

étude préalable d'un scénario intégrant la baisse des débits de référence

## Modalités d'aides simplifiées et améliorées pour beaucoup de cas :

- **Un seul taux d'aide selon la taille de l'entreprise pour tout type de travaux** technologies propres/dépollution/accompagnement/économies d'eau
  - **40% GE / 50% ME / 60% PE**
- **Aides aux économies d'eau améliorées :**
  - Désormais éligibles sur tout le bassin
  - Aide possible en cas d'amélioration significative du ratio de consommation d'eau par unité de production
- **Evolutions du prix de référence/prix plafond, notamment :**
  - Pas de prix de référence en cas de zéro rejet d'eaux industrielles
  - Prix plafonds plus intéressants pour la gestion à la source des eaux pluviales
  - Zone de rejet végétalisée
  - Déplacement de point de rejet

## Suppression des aides à la tonne de déchets collectés et éliminés



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau

# Le contrat « eau et climat » (1/2)

- Le contrat « eau et climat » associe les partenaires adéquats et compétents et s'inscrit sur le territoire pertinent au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité (en privilégiant l'échelle hydrographique).
- Il est basé sur un diagnostic et porte sur au moins un des trois enjeux suivants:
  1. Gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées
  2. Préservation de la ressource & protection des captages
  3. Gestion des milieux aquatiques et humides (y.c. littoraux et arrières littoraux)
- Il doit permettre de fédérer les acteurs locaux autour des enjeux du territoire et en particulier l'adaptation au changement climatique (volet obligatoire)

→ Le contrat « eau et climat » est un outil souple, adaptatif, fédérateur, pour inscrire dans la durée les actions d'amélioration de la qualité des milieux et d'adaptation au changement climatique



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

## Le contrat « eau et climat » (2/2)

- Il est défini au plus près des enjeux eau du territoire et porte au moins :

3 actions « eau & climat », comme par exemple:

- Les économies d'eau
- La réduction à la source des écoulements de temps de pluie
- La préservation ou la restauration des zones expansions de crues et des zones humides
- Le soutien à des aménagements de protection douce en zone littorale
- La promotion de systèmes d'agriculture biologique
- La mise en place de prairies et la promotion de l'élevage à l'herbe
- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière puis sa mise en œuvre

Et 1 action de sensibilisation « eau/biodiversité/climat »

→ Les partenaires signent la stratégie d'adaptation du bassin



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Consolider l'efficacité de l'animation

Des aides à l'animation au service de territoires à enjeux eau  
=> l'animation est rattachée à un contrat de territoire eau et climat (période de transition jusqu'au 31/12/2021)

Excepté pour l'animation supra locale, l'élaboration et mise en œuvre d'une SLGRI et l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau SAGE.

Une visibilité plus importante pour les animateurs => les aides à l'animation sont pluriannuelles et basées sur des objectifs de résultats. Un minima de financement basé à 0,5 ETP/poste.

Simplification administrative avec la mise en place d'un forfait de fonctionnement de 8000€/ETP/an



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Aides à l'international

## Renforcer les passerelles entre le développement des services d'eau potable et d'assainissement et la GIRE

=> La coopération institutionnelle doit servir la coopération décentralisée en favorisant l'émergence et le renforcement de projets de solidarité internationale menés à plus petites échelles

## Promouvoir les solutions fondées sur la nature

- Etendre l'appui technique et financier de l'Agence aux études et travaux à l'échelle de bassin versant qui visent à préserver ou restaurer les écosystèmes
- Accompagner l'initiative « 100 projets eau et climat pour l'Afrique »

Participer à un dispositif d'aide d'urgence, en cas de catastrophe naturelle majeure

Subventions jusqu'à 80% quand le projet est porté par une collectivité (60% pour un projet porté par une association)



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Education à l'environnement

- **Suppression des aides directes classes d'eau** : toutes les aides devront passer par un relai classe d'eau sauf cas exceptionnels
- **Augmentation du forfait classe d'eau** : passage de 600 € à 700 €
- **Prise en compte des thèmes sur le changement climatique, la solidarité territoriale, la biodiversité et la charte de la participation**
- **Simplification des majorations pour le travail administratif et pédagogique** : 10 % et 20 %



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**



# MERCI DE VOTRE ATTENTION



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau